pos de lever. Cet argument des Américains réduit à ce point eſt ſans réponſe, & la conſéquence qui en eſt tirée, que les Repréſentans élus par les Franc-tenanciers & les Bourgeois de la Grande-Bretagne ſeulement, ne peuvent point avoir un droit conſtitutionnel de taxer les Américains, parait évidente & inconteſtable. Qu'il y ait dans la Grande-Bretagne beaucoup de *non-Electeurs* qui cependant ſont taxés par le Parlement, à la bonne heure, on ne nie point cela. Mais on trouve qu'il ſerait plus naturel de conclure que toute la Nation Anglaiſe pourrait être taxée ſans la participation de ſes Repréſentans, que de dire que les Franc-tenanciers & les Bourgeois Américains qui éliſent des Repréſentans doivent être taxés par ceux qu'ils n'ont point élus.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

§. II.

RÉCAPITULATION

Des différens effets repréſentés & numérotés avant & pendant le mois de Fév. 1766, en exécution de l'Edit du mois de Decembre 1764.

Nombre des effets repréſentés antérieurement au mois de Fév. 1766,	531198	
Nombre des effets repréſentés pendant ledit mois	65991	
	597188	
Montant des principaux des effets repréſentés antérieurement au mois de Février, . .	1,465,647,788 ℔	17 ß 4 d.
Montant des principaux de ceux repréſentés pendant led. mois	91,127,990	6 3
	1,556,775,779 ℔	3 ß 7 d.

CHARGES A VENDRE.

Charge de premier Huiſſier à la Monnoie de Nantes exempte de toute corvée. Il faut s'adreſſer à Nantes à madame V^e. Douault, Quai de Brancas, ou à M. Lancelot grande rue des Capucins.

Charge de Maître des eaux & forêts de Beaugé, & celle de Conſeiller à l'Élection d'Angers. Il faut s'adreſſer à M. Deville, Notaire, à Angers, ou à M^e. Coiſquaud, Procureur au Préſidial de Nantes, qui donnera de plus amples éclairciſſemens.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mars.
Reynal,	10^e.	F.	29
Le Bas de Courmont,	18^e.	J.	27
Clouet,	19^e.	J.	29
Amyot,	23^e.	F.	29
De la Garde,	29^e.	J.	27
Drouet,	35^e.	F.	27
D'Eaubonne,	37^e.	J.	26
De S^te. Luce,	47^e.	J.	27
De la Rue fils,	50^e.	J.	29

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars. 1766.	*Jeudi 20.*	*Vendredi 21.*	*Samedi 22.*
Ac. des Indes. .	1310	1307 ½ . . .	1305 . . . .
Emp. de la Com.	405	405	. . . . .
Prom. à 5 p °/°. .	16	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p °/°. .	37	. . . . .	38 . . . .
Ac. des Fermes.	1000 97 ½ 1000	1000	997 ½ . . .
L. de la 3^e. L.	18	18	18 . . . .
	24	. . . . .	24 . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Amortiſſement.	9	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	9 9 ¼ 3^m . .	. . . . .	9 . . . .
Annuités. . .	429	429	. . . . .
Coup. d'an. .	83 ½	83 ½ . . .	83 ½ . . .
Emp. de 50 mil.	13 ½ 4^m 14 .	13 ½	13 ½ . . .
Emp. de 30 mil.	. . . . .	21	. . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	34 ½	35	35. 34 ½ . .
Epoques. . .	10^e. 23 . . .	18	19. 10^e. 24
Réc. Nouette. .	28 ¼ 5^m 28 ¾	28 ¼	28 ¼ 3^m 29
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p °/° . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p °/° ſur les Cui.	. . . . .	49 ½	. . . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 17

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Michel, 17

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 1er Avril.

AGRICULTURE.

§. I.

OBSERVATIONS

De M... de la Société royale d'Agriculture au Bureau du Mans.

SUR *les réflexions de M. de Maſſac, à qui la contradiction des deux Auteurs qu'il cite, n'a pas échapé.* (a) Gazette N°. 10, page 74.

SAns entreprendre de répondre ſur le choix des deux opinions, je dirai que, quoique très-contraſtées, elles peuvent être fondées avec quelque modification; car il eſt conſtant que toutes feuilles de mûriers ſauvageons ne ſont pas bonnes en général, puiſqu'il y en a qui méritent d'être retranchées aux vers, ou d'être greffées; qu'il y a même des arbres greffés de certaines eſpèces de feuilles dont il ne faut uſer qu'avec modération, ſelon les circonſtances, mais on conviendra auſſi que la majeure partie des ſauvageons équivalent en qualité aux arbres greffés; qu'ils produiſent plus de feuilles en nombre, quoique quelquefois plus petites, qu'ils ſont de plus longue durée, &c.

Je vais donc me borner au conſeil que demande M. de Maſſac ſur la pepiniere qu'il projette de faire, parce que de-là dépend beaucoup la qualité de la bonne & de la mauvaiſe eſpèce de ſauvageons.

1°. Il faut commencer par ſe procurer de la meilleure eſpèce de graine qui provient toujours des vieux arbres qui produiſent le plus gros fruit blanc, entés à groſſes feuilles, dites d'Eſpagne; & quoique le mûrier qui fourniſſe le fruit blanc piqueté d'incarnat, produit la plus belle & meilleure feuille, on croit devoir conſeiller de prendre de l'autre graine par préférence, & au contraire de préférer les greffes du dernier lorſqu'on voudra enter. Malgré ce choix on ne doit pas s'attendre que toute cette graine produiſe généralement des arbres de la meilleure eſpèce, mais communément elle en produira plus abondamment de la bonne, que ſi on ſemait indifféremment toutes ſortes de graines.

2°. Le choix du terrein qu'on deſtine au ſemis y contribuera beaucoup, il ne peut être trop bon de fonds, frais ſans être humide, en bel air, éloigné des arbres à hautes tiges dont l'ombre & l'égout ſeraient contraires; la terre doit avoir été au moins un an en repos, bien remuée & effondrée pendant ce temps, engraiſſée avec du terreau conſommé, enfin améliorée; les rayons qui recevront la graine doivent être à 15 pouces de diſtance les uns des autres, dirigés du Sud au Nord s'il ſe peut.

(a) *M. Conſtans Caſtelet, Auteur d'un traité ſur les mûriers, nous a envoyé une lettre où il juſtifie ſon opinion. Nous la publierons après cette piéce-ci, avec d'autres obſervations ſur la même matiere. Nous penſons qu'on ne ſçaurait trop l'examiner, puiſqu'elle tient à un commerce ſi conſidérable.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Cette distance est utile pour sarcler fréquemment & plus facilement ces jeunes plants, & en retrancher toutes herbes sauvages, pour mieux les biner légérement & souvent, & afin que la terre soit toujours ouverte aux impressions de l'air, des rosées, des pluies, &c. les arroser au besoin dans les temps de sécheresse avec les précautions convenables, &c.

Les mois de Mars, Avril, Mai, selon les climats & l'état des saisons, sont plus propres à jetter les semences en terre; le plutôt est le mieux, mais toujours par un temps serain, sans vents ni orages, & lorsque la terre est saine & bien disposée.

La suite à l'ordinaire prochain.

De Nantes, *le* 21 *Mars* 1766.

On s'est apperçu depuis quelque temps que le froid excessif de l'hyver a fait beaucoup de tort aux vignes du Comté Nantois. Un grand nombre de ceps a été gelé surtout parmi le jeune plant, & il y a des cantons plus ou moins maltraités, suivant leur exposition aux vents d'Est.

De Dax, *le* 18 *Mars* 1766.

Prix de quelques denrées aux marchés du 1^er^. *du* 8 *& du* 15 *Mars* 1766.

Le froment a valu 3 ℔ 12 ß 5 ₰ la *mesure*, ou 25 ℔ 11 ß le *septier* de Paris; — le seigle, 2 ℔ 6 ß 2 ₰; — le millet, 1 ℔ 14 ß 10 ₰; — le panis, 1 ℔ 8 ß; — l'avoine, 2 ℔; — les vins vieux rouge & blanc, 40 ℔ la *barique*; — d°. de 1765, 35 ℔.

Matieres resineuses.

La resine, 3 ℔ 16 ß 6 ₰ le *cent*; — le bray, même prix; — la poix pege, 4 ℔ 6 ß 8 ₰; — le goudron, 31 ℔ la *barique*, 10 ℔ 6 ß 8 ₰ le gros baril, & 5 ℔ 1 ß 8 ₰ le petit baril.

Suite *des observations de M. du Carne de Blangi, à Hirson en Thierarche, sur la maladie singuliere de ses Abeilles, dont il a été parlé dans les Gazettes précédentes.*

Ceci, Messieurs, je n'en doute point, vous paraîtra bien de la besogne, ainsi qu'à ceux qui s'occupent des abeilles; mais je crois ces trois choses possibles; & j'ai lieu de penser que si je ne touche pas au but, j'irai bien près. Trois ou quatre années d'expériences ajoutées à trois ou quatre autres que j'ai déjà employées, seront, je le crois, du moins tout ce qu'il me faudra pour cela.

Que le nombre de mes abeilles mortes ne vous paraisse pas une preuve du contraire de ce que j'avance; j'avais prévu leur mort, ou au moins je m'en doutais, & je crois sçavoir le reméde. Mais l'expérience fera tout.

Vous sentez, Messieurs, que tout ceci vise sur-tout à réveiller l'attention des amateurs des abeilles, & à perfectionner cette branche de commerce.

Il faut que la cire soit bien rare dans le Royaume, puisqu'en conséquence de ce qu'un particulier a vu dans la Gazette, il m'écrivit pour lui envoyer de la cire jaune ou blanche, & cela de quarante lieues d'ici. Mais par le plus grand malheur du monde, je n'en fais point faire, les Ciriers de nos cantons venant prendre les couteaux tels qu'ils sortent des ruches, pour les réduire ensuite en cire jaune & blanche.

Au premier jour je me propose, Messieurs, de vous envoyer l'éclaircissement d'une difficulté qui a embarrassé M. de Reaumur. C'est une affaire de fait, & toujours concernant nos abeilles.

J'ai aussi à vous envoyer une méthode excellente en usage dans tous ces Pays-ci depuis un temps immémorial pour recueillir les grains & les mettre à l'abri des pluies lors de la récolte. Cette méthode est parfaite, & je ne sçais pourquoi elle n'est pas en usage par-tout. J'en ai parlé à plusieurs Laboureurs de la Picardie qui m'ont dit qu'ils s'en serviraient surement, & m'ont remercié beaucoup de la leur avoir donnée.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, &c.

Destruction *de Loups dans le pays de Verdun.*

Les ravages affreux que font les loups depuis quelque temps, & la consternation qu'ils jettent dans les esprits, nous obligent de faire part au public des louables efforts que font quelques personnes pour les détruire: nous allons rapporter ce qui s'est passé à ce sujet du côté de Verdun, persuadés que M. de Moncel dont nous allons parler, ne sera bientôt plus le seul qui se livrera

à l'éxercice d'une chaſſe auſſi utile à l'humanité. On eſt convaincu que ſi chaque Seigueur faiſait de fréquentes chaſſes aux loups ſur ſes terres, on viendrait à bout de détruire au moins en grande partie des animaux ſi dangereux.

M. de Moncel ayant eu avis qu'un loup d'eſpèce étrangere avait fait des ravages affreux à Verdun le 15 Novembre, & qu'une troupe de ces bêtes féroces venait de paraître entre cette Ville & Clermont, ſe mit dès le lendemain à leur pourſuite; la troupe fut enveloppée & reçut 13 coups de fuſils dont la plupart porterent; M. de M. tua celui qui ſe préſenta le premier & qui était de la race étrangere, deux autres périrent encore & pluſieurs furent bleſſés, mais les chiens quoique pleins d'ardeur contre les loups de Pays, n'oſerent pouſſer ceux-là plus de 50 pas.

Informé le 19 qu'une autre troupe de 30 de ces anim. voraces avait été vue dans la forêt voiſine, il prit un petit nombre de traqueurs, mais dociles & au fait de la beſogne, pour ſoutenir ſes chiens qui donnerent ſur la troupe remiſe dès la premiere enceinte; elle fut deviſée & entourrée ſucceſſivement dans 5 autres, au point d'eſſuyer 30 coups de fuſils. 4 loups furent tués & un grand nombre bleſſés.

Ils étaient de l'eſpèce ordinaire & par conſéquent moins dangereux. M. de M. qui avait encore tué un de ces 4 animaux, retourna dans les bois de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Condé, près de Verdun, où ſe retiraient les loups étrangers.

Ces bêtes redoutables ſe laiſſerent encore ſurprendre, & les chiens n'en furent plus effrayés. Il s'en préſenta un d'une conformation affreuſe; M. de M. l'abattit de très-loin & voulut l'achever à coups de coutelas. L'animal féroce percé de part en part, eut aſſez de force pour ſe jetter ſur le fer, & y laiſſer des marques multipliées de ſa fureur. Pluſieurs autres furent tués & bleſſés dans cette chaſſe.

M. de M. fit enſuite diſpoſer des appas ſelon la premiere méthode qu'on a publiée par ordre du Miniſtere, & il en réſulta la mort de 3 autres de ces animaux nuiſibles.

Le 4 Décembre M. de M. ſe porta vers les bois de Beauchamp, il eut encore le bonheur d'envelopper & de faire pouſſer en avant par ſes chiens les loups qui y avaient été vus. On tira 11 coups de fuſils, & M. de M. en renverſa un qui tomba à 150 pas; 2 autres furent bleſſés à mort & ſuivis aſſez loin au ſang, mais la nuit empêcha de les retrouver.

Enfin, le 6 on vint lui dire qu'une nouvelle bande avait attaqué des Laboureurs avec leurs beſtiaux dans le bois de S. A. S. & qu'un enfant même avait été bleſſé. Le lendemain il ſe mit à leur pourſuite, mais une pluie horrible qui ſurvint, obligea les Chaſſeurs de ſe ſéparer; 9 des plus ardens voulurent lâcher les chiens dans l'endroit où ils ſoupçonnaient que les loups s'étaient retirés. On en trouva en effet, mais un ſeul fut tué. Il était preſque ſemblable à celui dont M. Antoine a délivré la France.

Le temps ne permettant pas de tenir la forêt, M. de M. fit diſpoſer la foſſe indiquée dans le mémoire imprimé par ordre du Gouvernement; on multiplia les appas qui concourent à la rendre efficace; & la nuit du 10 au 11, 4 loups y furent pris tous à la fois.

Dans ce nombre il y avait deux louves qui, au lieu d'être timides comme les autres quand elles ſont priſes, montrerent une férocité ſans exemple. Elles tentaient à ſe déchirer l'une l'autre, & quand les femmes ſe montraient ſur le haut de la foſſe, elles s'élançaient alors, & déſeſpérées de ne pouvoir aſſouvir leur rage, elles aboyaient comme des chiens, mais d'une maniere horrible & analogue à leur fureur.

M. de M. ayant appris que M. le Marquis de Vaubecourt, Maréchal de Camp, employé dans le Verdunois, & très-attentif au bien de cette Province, s'occupait ſérieuſement des moyens de la purger de ces animaux nuiſibles qui y jettaient la terreur, lui a envoyé tout vifs ces 4 loups, afin de les faire combattre contre les chiens deſtinés à leur donner la chaſſe.

Le 14 il fut obligé d'interrompre des chaſſes auſſi utiles & d'aller du côté de Metz pour des affaires perſonnelles. Dès le jour de ſon arrivée il tua encore un loup. Le lendemain il profita de la neige & envoya 4 de ſes plus habiles chaſſeurs avec ſes chiens pour détourner ces bêtes féroces dans les bois du côté de Verdun, mais les loups effrayés par des chaſſes auſſi vives, abandonnerent le Pays.

M. de M. ayant appris le 3 Janvier qu'une autre troupe de loups avait parue vers Monfaucon, ſe mit le 4 à leur pourſuite avec ſes chiens. Les loups furent encore enveloppés & eſſuyerent pluſieurs coups de fuſils. M. de M. abattit de très-loin une louve étrangere preſque blanche avec 12 ou 15 raies en long ſur les deux flancs & les oreilles, marquées de taches blanches. Les plus vieux Chaſſeurs du Pays qui étaient venus examiner cette bête conformée comme les loups ordinaire, à l'excep. du poil, déclarerent qu'ils n'en avaient jamais vu de ſemblables, & on penſe que cette race vient des contrées ſeptentrionales.

Ces animaux pouſſés ſi vivement furent longtemps ſans reparaître. Le 17 de Janvier on en apperçut une troupe de 6 du côté de Monfaucon. M. de M. la joignit le même jour, & elle eſſuya 14 coups de fuſils, & 5 furent bleſſés à mort. Dans le nombre on vit avec étonnement un loup exactement noir. La nuit ſurvint & on remit la recherche au lendemain. On trouva encore 4 loups, & un Payſan apporta la peau d'un de ces animaux qui était très-grand & noir comme les renards de Moſcovie.

Le peu de loups qui reſtaient étant effrayés, courraient toujours & ne ſe laiſſaient plus joindre. On n'en put tuer qu'un, & on ſuſpendit les chaſſes pour placer dans le bois des appas empoiſonnés qui furent dévorés les premiers jours. Un ſeul loup reſta dans les environs. M. de M. le fit amorcer à la foſſe avec un canard vif, & il fut pris le ſecond jour qui était le 3 Février.

Sa férocité était ſans exemple; il mordait les inſtrumens ferrés qu'on lui préſentait. Enfin enlevé au travers du corps avec une corde garnie d'un canon de fuſil, & ſuſpendu au milieu de la foſſe, il eut la force de s'élancer aſſez haut pour couper la corde, & arracha enſuite les pierres du

bas du mur. Sa fureur jointe à ſon extrême maigreur, le faiſant ſoupçonner de rage, on le tua dans la foſſe ſans le livrer aux chiens.

C'eſt ainſi que M. de Moncel a fait périr en 2 mois & demi 35 à 36 loups, la plupart de race étrangere, qui avaient jettés la conſternation dans ſon Pays.

COMMERCE.

§. I.

Extrait des Papiers Anglais.

Détail des différentes branches du commerce illicite de l'Amérique Anglaiſe.

JE crois qu'il n'y a pas dix Colons Angiais, depuis la Georgie juſqu'à la Baye de Caſer, ce qui forme une étendue de cotes de près de cent vingt-cinq milles, & je n'en excepte pas les gens du plus haut rang, qui ne ſoient intéreſſés dans le commerce : j'oſe même ajouter, ſans craindre d'offenſer l'Angleterre ma patrie, qu'elle n'a pas des Marchands plus entendus ni plus ardens que les Américains. Les remiſes qu'ils font à la Métropole ne ſont point à mépriſer. On trouvera dans les regiſtres de la Douane quelle quantité conſidérable de nos manufactures nous exportions annuellement chez eux, & conſéquemment quels grands avantages nous en retirions. Il n'eſt certainem^t. pas de notre intérêt de les pouſſer à bout : les meſures violentes ne peuvent être que dangereuſes. Je ne me diſſimule point qu'ils font un très-grand commerce illicite qu'on pourrait arreter avec juſtice, parce que je ſçais très-bien auſſi qu'il cauſe un grand préjudice à la Métropole. Ils envoient en Hollande du ſucre, *&c.* & de l'argent, & ils en reçoivent en retour de l'eau-de-vie, du thé, de la porcelaine, de la ſoie, du velours, des laines filées, des toiles à voile & beaucoup d'autres marchandiſes au grand préjudice de l'Angleterre. Ils *font paſſer* en Eſpagne & en Portugal du poiſſon, du grain, des douves, de la poix, du goudron, de la thérébentine & des planches de chêne qu'ils échangent contre du vin, de l'huile, de la ſoie, du velours, du ſel, des citrons & des raiſins. Ils *portent* à Surinam & aux Iſles Françaiſes & Eſpagnoles, de la farine, du bled d'Inde, des douves, du merrein, du poiſſon, des chevaux, des cochons, des volailles, des canards & des oyes, & ils en rapportent du ſucre, de la melaſſe, de l'indigo, du coton, du café & du cacao, dont ils payent une grande partie en argent. Quand Louiſbourg était aux Français, j'ai vu 30 batimens Américains y faire le commerce des vins, des melaſſes, des batiſtes, des eaux-de-vie, d'une grande quantité de fruits conſervés, & je crois de cent autres eſpèces de marchandiſes qu'ils payaient le plus ſouvent en eſpèces ſonnantes. Cette derniere branche de commerce ſe trouvant ſi fort à leur proximité, épuiſait preſque tout l'argent de Boſton, de Piſcataqua, de Newbury & de toutes les Provinces juſqu'à la Nouvelle-York, & cauſait un préjudice énorme à la Métropole. En effet, il y a dans ces parages une infinité de petites Iſles & de petites criques, qui, la plus grande partie, & peut-être toutes, font la contrebande avec les Provinces du Nord. Je ne doute pas que les Iſles de Miquelon & de S^t. Pierre ne faſſent la même manœuvre ; les Ports ſitués à l'Oueſt de Terre-Neuve ſont très-fréquentés par de gros Vaiſſeaux de la vieille France qui trafiquent avec les barques de pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre. Notre ſituation préſente eſt donc trés-critique, ſur-tout quand on conſidere l'immenſité de la dette nationale, la peſanteur des taxes, la chute du commerce, l'extinction de toute probité dans les ames, l'aſcendant uſurpé par la corruption & la grande vogue où ſont les abus de tout genre : je ne puis pas mieux comparer notre état qu'à un Vaiſſeau trop chargé qui ne ſuit plus les mouvemens du gouvernail, & qui eſt prêt à couler à fond.

Passage du Sund.

Il eſt paſſé par ce détroit du 24 Février au 11 Mars 1766, 2 Vaiſſeaux partis d'Amſterdam pour Stetin & pour Konigſberg ; — 2 partis de Konigſberg & de Dantzick pour Amſterdam ; — 9 partis de différens Ports de l'Angleterre, ſçavoir, 2 de Londres pour Lubeck & pour Stetin ; 7 partis de Newcaſtle dont 2 pour Dantzick, 3 pour la Mer Baltique, 1 pour Copenhague & 1 pour Konigſberg ; — 2 partis de Rouen & de Dunkerque pour Copenhague & pour

Konigſberg ; — 2 partis d'Abo & de Copenhague pour Marſeille & pour Bordeaux.

Récapitulation. Du 24 Fevrier au 11 Mars, il eſt paſſé, pour la HOLLANDE, 2 Vaiſſeaux d'exportation & 2 d'importation; — pour l'ANGLETERRE, 9 d'exportation; — pour la FRANCE, 2 d'exportation & 2 d'importation.

DE BAYONNE, *le* 12 *Mars* 1766.

EXPORTATION.

Il a été exporté de Bayonne du 3 au 10 Mars 1766, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, pour la Martinique, 100 quintaux de fer, 17 quintaux de chandelle, & 150 frequins de beurre ; — pour le Cap Français, 58 tonneaux & demi de vin, 45 ancres de petit ſalé, & 300 barils de farine ; — pour la Guadaloupe, 4 milliers de Bray ſec, 120 barils de farine & 100 barils de petit ſalé ; — pour Konigſberg, 120 tonneaux de vin & 40 bariques d'eau-de-vie ; — pour Dantzick, 110 tonneaux de vin ; — pour S^t. Ander, 13 caiſſes de marchandiſes, 23 bariques de goudron, 30 futailles de cacao, 35 futailles de vin, 2 pipotes & 3 futailles d'eau-de-vie ; — pour le paſſage, 900 conques de bled d'Inde ; — pour Middelbourg, 150 tonnes de vin & 90 pains de bray ; — pour Breme, 210 tonnes & 40 quintaux de vin ; — pour S^t. Ogne, 600 conques de bled d'Inde, 57 bariques d'eau-de-vie, 20 bariques de goudron & 23 balles de différentes marchandiſes ; — pour Portochoa, S^t. Pierre & Miquelon, des vivres & petricheries ; — pour Andaye, 156 conques de bled d'Inde & 600 planches de pin ; — pour Dunkerque, 20 milliers de bouchons de liege & 155 pintes d'eau-de-vie ; — pour Marans, 11 milliers de bray & reſine & 1500 planches de pin ; — pour Marennes, 4600 planches de pin & 60 barils de bray gras ; — pour Nantes, 13 milliers de bray ſec, 12 bariques de goudron & 700 planches de pin ; — pour Vannes 1100 planches de pin, 5 barils de goudron & 15 milliers de reſine ; — pour Bordeaux, 9 milliers de merrein & 3 pipotes d'eau-de-vie.

IMPORTATION.

Il a été importé dans le même eſpace de temps les marchandiſes ſuivantes venant, ſçavoir, de Bilbao ; 250 dames-jannes, 18 ſurons, 1 balle, 4 ballots & 4 paquets de marchandiſes ; — de S^t. Ander, 434 cuirs, 6 balles & 1 baril de marchandiſes ; — de la Perrotine, de Seudres & des Sables d'Olonne 221 muids, 15 ſacs & 20 boiſſeaux de ſel ; — de S^t. Valery ſur Somme, 1580 ſacs de froment ; — du Grand Banc de Terre-Neuve, 2600 morues vertes ; — de S^t. Sebaſtien, 50 quintaux de fer & 3 ballots de diverſes marchandiſes ; — de Bordeaux, 4326 formes à ſucre, 103 bariques & 2 caiſſes de différentes marchandiſes.

DE NANTES, *le* 21 *Mars* 1766.

Vaiſſeaux lancés à l'eau.

Du 16 au 19 Mars 1766, on a lancé à l'eau 2 Navires de 160 tonneaux chacun, ſçavoir, l'*Eole*, conſtruit par M. Prebois, & pour ſon compte, & la *Roſalie*, conſtruit par M. Bourmaud le jeune, pour le compte de MM. Simon & Lavigne. Ce dernier bâtiment eſt deſtiné pour la traite des Noirs.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 16 au 21 Mars 3 Navires Français, ſçavoir, le *Chaumont*, de 300 tonneaux, Capitaine *Morin* ; la *Gracieuſe*, de 300 tonneaux, Capitaine *Lacour*, allant au Port-au-Prince, & la *Vigilance*, de 250 tonneaux, Capitaine *Nicolon*, allant à la Guadaloupe. Il eſt de plus ſorti 8 Navires Étrangers, ſçavoir, le *jeune Antje*, Capitaine *Sibolts Albert Hingts*, allant à Amſterdam avec du ſucre brut ; le *Goilan de mer*, Capitaine *John Friderichs Laach*, allant à Hambourg avec du ſucre, de l'indigo, du coton & du café ; *les deux Sœurs*, Capitaine *Age Obbes* ; le *Huybert & Jeannetje*, Capitaine *Lieve Vanderkolf* ; l'*Amitié*, Capitaine *Joſeph Vanderputte* & le *Denikluſt*, Capitaine *Cornelis Iſtorius*, allant à Bruges avec du vin, des ſyrops & de l'eau-de-vie ; le *S. François de Paule*, Capitaine *P. Iruleta*, allant à S^t. Sebaſtien ; & le S^t. *Antoine*, Capitaine *Sebaſtien, Delpuerto*, allant à S^t. Ander avec du ſucre, du froment, de la toile, du ſavon & de la chandelle.

Arrivée de Navires.

Les Navires la *Gentille*, le l'*Averdy* & le S^t. *Benoiſt*, arrivés des Colonies, n'ont pas encore pu entrer dans la riviere à cauſe des vents contraires; le *Meaupou*, Capitaine *Edelin*, eſt arrivé & a débarqué ſa cargaiſon qui conſiſte en ſucre brut, terré & tête, indigo, café, coton, cacao, bois de campêche & d'Acajou.

Il eſt outre cela arrivé 10 Navires Français & 1 Étranger, ſçavoir, le S^t. *Julien*, Cap^e. *Gilles Gego*, & la *Jeanne*, Capit^e. *J. Deſpeaux*, venant de Liſbonne avec des oranges, des citrons, du bois de Fernambourg, des fruits, de l'eau-de-vie; la *Marie-Anne*, Capitaine *Moiſeau*, venant de Marſeille avec diverſes marchandiſes d'épiceries; la *Reine des Anges*, Capitaine *Matburin Ledars*, venant de l'Orient; le S^t. *Luc*, Capitaine *J. B. Guyomard*, venant de S^t. Malo avec de l'huile de morue; la *Thereſe*, Capitaine *Jac. Maurice*, venant de Vannes avec des figues; le S^t. *Vincent*, Capitaine *Joac. Nero*, venant de Bayonne avec de la reſine de l'huile de morue & du goudron; l'*Aimable Marthe*, Capitaine *J. Quebaud*; le S^t. *Joſeph*, Capitaine *J. Ducot*; la *Fantaiſie*, Capitaine J. *Marchandeau* venant de Bordeaux avec du vin, du liege, des amandes, des draps de Carcaſſonne & autres marchandiſes; & l'*Immaculée Conception*, Capitaine J. B. *Erano*, venant de S^t. Sebaſtien avec des ancres de fer, des meules à aiguiſer & du fer feuillard.

De Honfleur, *le 23 Mars 1766.*

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port du 15 au 22 Mars 1766, 3 Navires, ſçavoir, la *Gelinotte* & la *Ville de Rouen*, (*) venant de Breſt ſur leur leſt, & le *Boutin*, de 400 tonneaux, Capitaine *Saurinne*, venant d'Alicante, chargé de ſoude. Nous annonçames dans la derniere Gazette que ce Vaiſſeau avait été obligé de tenir la mer à la vue du Havre à cauſe de la tempête qui s'était élevée le 18. Nous le répétons pour diſſiper les faux bruits qu'on avait répandus au ſujet de ſon retard. D'ailleurs, ſon arrivée prouve ſans replique qu'il n'avait ni échoué ni fait côte, comme on l'avait malignement publié dans pluſieurs Places.

(*) *Ce Navire eſt deſtiné pour la pêche du poiſſon ſec, à la côte de Terre-Neuve.*

Du Havre, *le 25 Mars 1766.*

Départ de Navire.

Il eſt ſorti de ce Port le 21 Mars le Navire l'*Argus*, Capitaine *Vitel*, de Porterieux, allant dans ce même endroit ſur ſon leſt.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce même Port du 20 au 23, 4 Nav. ſçavoir, le *Mercure Volant*, Cap^e. *Marcus Claaſſen*, venant de Hambourg, chargé de chanvre, de fer blanc & noir, d'acier & de laine; la *Demoiſelle Catherine*, Capitaine *Douwe Janſen*, deſtiné pour Liſbonne, chargé de chanvre, de meubles, de fromage, de menus grains, de planches & de cables; le *Vigilant*, Capitaine *Dupatel*, du Havre, venant de la Martinique & de la Guadaloupe, & le *Mercure*, Capitaine *Carpentier*, de Dieppe, venant de Cadix.

CHANGES.

M. 1766.	*Jeudi* 27.	*Ven.* 28.	*Sam.* 29.
Amſterdam.	. . . .	. . . .	56 3/4 . .
Londres.	. . . .	. . . .	32 1 16e.
Hambourg.	. . . .	. . . .	174 . . .
Madrid.	FESTE.	FESTE.	15 3 6. .
Cadix. . .	. . . .	. . . .	15 2 1 6
Livourne. .	. . . .	. . . .	96 1/4 . .
Lyon, P. .	. . . .	. . . .	. . . .

§. II.

Navires en armement.

De Nantes, *le 21 Mars 1766.*

Le Navire l'*Helvetien* de 280 tonneaux, Capitaine *Radal*, eſt en charge dans ce Port pour la Martinique, & partira du 10 au 15.

Avril prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à MM. Gampert fils & Comp. Armateurs & Négocians à Nantes.

Il ſe trouve de plus en charge dans ce même Port, 5 Navires Français & 3 Étrangers. Les Français ſont le *St. Jean Baptiſte*, de 200 tonneaux, Capitaine M. le *Chevalier Houet*, pour la Côte de Guinée; la *Marquiſe de Segur*, de 400 tonneaux, Capitaine *Ray*, pour le Port-au-Prince; l'*Aſſomption*, de 300 tonneaux, Capitaine *Deſmoulin*, pour le Cap, la *Ville des Cayes*, de 200 tonneaux, Capitaine *Sement*, pour les Cayes S^t. Louis, & la *Garennerie*, pour Cadix & Marſeille. Les Étrangers ſont, la S^te *Barbe*, de 70 tonneaux, Capitaine *And. de Loyau*, pour Bilbao; le *Waterford*, de 35 tonneaux, Capitaine *Laurens Norris*, pour Cadix; & la *Alwera*, de 130 tonneaux, Capitaine *Lolke Pieter*, pour Amſterdam.

QUESTIONS.

La loi maritime de la France qui accorde aux Capitaines dans les échoumens, le fret de leur Navire en proportion du voyage avancé pour leur deſtination, comprend-elle ſeulement les Vaiſſeaux Français, ou généralement ceux de toutes les Nations?

Ce fret ayant lieu pour les échoumens, le naufrage dans lequel le Navire ſerait briſé & les marchandiſes recueillies ſur le ſable, devenues preſque ſans valeur, ne doit-il pas être excepté?

RÉPONSE *à une queſtion de commerce.*

On avait demandé dans une de nos Gazette » ſi l'établiſſement des filatures & des » manufactures dans la campagne, ne pour» rait pas cauſer quelque préjudice à l'a» griculture?

Les réponſes que nous avons reçues ſont pour la négative, & comme nous ne pourrions pas les publier toutes, nous nous contenterons d'en donner le réſultat. Elles font connaître les grands avantages qu'on retire de ces filatures, ſoit par rapport à l'agriculture, ſoit par rapport à la population. La Beauce, la Normandie, la Picardie, la Flandres, la Champagne, le Languedoc, &c. en ſont une preuve convaincante. On peut voir ſur cette matiere le *Traité du chanvre*, imprimé chez Nyon, p. 112 & ſuiv. L'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Caen, avait propoſé en 1763, pour ſujet du prix de 1764, *quels ſont les moyens de multiplier les manufactures ſans nuire à la culture des terres?* Tous ceux qui traiterent la queſtion prétendirent qu'il était impoſſible que les manufactures puſſent nuire à l'agriculture. *Plus il y a de manufactures dans un lieu quelconque, plus il y a d'argent & de conſommation*, diſait M. F. dans un de ſes Mémoires, par conſéquent, plus *on multipliera les manufactures, plus le Laboureur cultivera, & plus il vendra.* L'Auteur des *réflexions ſur les moyens de faire naître l'amour du travail dans le cœur des peuples*, fait voir qu'il eſt eſſentiel de multiplier les manufactures parce qu'elles ſont les écoles du travail. Dans les climats mal peuplés, il ne faut que de petites manufactures, afin de n'occuper que les femmes & les enfans. Il eſt encore eſſentiel d'obſerver que le Payſan doit employer ſeulement les matieres premieres qu'il tire de ſon ſol. Enfin, l'expérience a prouvé mieux que tous les raiſonnemens, combien ſont avantageux les établiſſemens de filatures faits dans pluſieurs Provinces. Ils ont déjà plus d'une fois garanti de l'extrême miſere le Payſan dont le revenu d'une année avait été détruit en un inſtant par une grêle affreuſe ou par quelqu'autre intempérie de l'air.

FINANCES.

§. I.

SUITE *de l'extrait des Papiers Anglais ſur l'affaire préſente des Colonies Anglaiſes en Amérique.*

IL ne s'agit donc pas de ſçavoir ſi le Parlement Britannique a taxé les Américains, mais s'il jouit conſtitutionnellement de ce droit. Des Princes & des Miniſtres deſpotiques ne nous ont-ils pas extorqué de l'argent ſous le conſentement du Parlement? N'ont-ils point jugé, condamné & exécuté des ſujets, ſans les faire comparaître devant

le Tribunal de leurs Pairs, n'en ont-ils pas mis en prison sans avoir égard à l'*habeas corpus*? Conclura-t-on de tout cela qu'ils ont acquis le droit d'agir arbitrairement, & que leurs actions étant apuyées sur d'anciens abus, cela suffit pour qu'elles ne puissent être regardées ni comme des infractions à nos libertés, ni comme une violation de notre constitution? Dira-t-on que tous nos droits dépendent de la volonté de Sa Majesté & de celle du Ministere, parce que nous avons eu des Rois & des Ministres qui n'ont respecté aucun de nos priviléges? Y a-t-il un seul Anglais, excepté les lâches partisans du despotisme, qui hésiterait sur la négative? Enfin, quand on dit que les Américains ont toujours joui des mêmes priviléges que les peuples de la Grande-Bretagne, & que par leur opposition à la taxation, ils prétendent devenir plus libres que les Habitans de ce Royaume, on ne fait parade que d'ignorance, de fausseté ou de malice. Leur commerce & leurs manufactures n'ont-ils pas été réglés, restreints & prohibés autant que ces opérations ont été nécessaires pour le bien être de la Grande-Bretagne? Les actes de navigation, l'acte pour défendre l'établissement des moulins à papier & la vente des castors manufacturés dans la Nouvelle-Angleterre, ne servent-ils pas à prouver incontestablement ce que nous venons d'avancer? Que reste-t-il donc aux Américains des priviléges Anglais? Il ne leur reste plus que le droit de donner leur argent par le suffrage de leurs Représentans. C'est là ce que nous entendons par taxer; & si ce droit est abandonné à des personnes qui ne sont pas nos représentans, nous renonçons à jamais, & pour nous, & pour tous nos descendans, à l'unique privilége des Anglais, que nous ayons conservé. toutes les subtilités possibles ne nous empêcheront pas de croire que si nous renonçons à ce droit, nous donnerons sur nos biens un pouvoir absolu à un corps où nous n'avons pas une seule voix. Cette vérité est claire & frappante. Après cela je défie qu'on me nomme un peuple sur terre qui vive dans un esclavage plus honteux que serait celui des Américains gouvernés & taxés par une puissance qui leur serait étrangere. Notre situation différerait-elle le moins du monde de celle des peuples qui vivent sous un Gouvernement despotique? *Fin.*

§. II.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Avril.
Hargenvilliers,	1e.	J.	4
Boscheron,	6e.	J.	4
Fauveau,	7e.	J.	4
De Pigis,	11e.	J.	5
Clouet,	19e.	J.	5
Penchein,	25e.	J.	5
Guidy,	34e.	J.	4
Bardin,	36e.	C.	5
Alissan,	39e.	J.	4
Lenoir,	45e.	F.	5
De la Rue fils,	50e.	J.	5
Patu,	56e.	L.	4
Bretonnier,	58e.	J.	3
Duval,	63e.	J.	4

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mars. 1766.	*Jeudi* 27.	*Vendredi* 28.	*Samedi* 2
Ac. des Indes.	. . . . .	. . . . .	1305. 7 ½ 5
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Prom. à 5 p ⅌.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Prom. à 4 p ⅌.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Ac. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	1002 ½ 5.
L. de la 3e. L.	. . . . .	. . . . .	19 ½ 19 18
	. . . . .	. . . . .	. . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . .
Amortissement.	. . . . .	. . . . .	10 . .
2 s. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	10. 10 ¾ 4m
Annuités.	FESTE.	FESTE.	428 . .
Coup. d'an.	. . . . .	. . . . .	83 ½ .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	. . . . .	14 . . .
Emp. de 30 mil.	. . . . .	. . . . .	20 . .
Col. 1759.	. . . . .	. . . . .	25. 25 ½
Canada.	. . . . .	. . . . .	34 ½ 34 .
Epoques.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Réc. Nouette.	. . . . .	. . . . .	29. 28 ½ 29
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne.	. . . . .	. . . . .	10 . .
3 p ⅌ sur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Miche

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 5 Avril.

AGRICULTURE.

§. I.

SUITE *des observations de M... de la Société royale d'Agriculture du Bureau du Mans, sur la culture des mûriers.*

3°. DAns cette premiere année lorſque le plant commence d'acquérir un peu de force, que la qualité de la feuille ſe manifeſte, ce qui arrive ordinairement en Juillet & Août, il eſt néceſſaire de retrancher ſans miſéricorde tous les plants qui montreront des feuilles de mauvaiſe eſpèce, ſans s'attacher aux feuilles découpées ou non découpées, mais à la couleur, à l'épaiſſeur & à la douceur de la feuille au tact, c'eſt-à-dire, de conſerver les feuilles d'un verd clair tranſparent, fines, légeres, minces & qui ne ſoient point dures ni rudes en les touchant; celles qui ſont d'un verd brun foncées, dures, doivent être arrachées & jettées du ſemis.

Il en croît quelquefois d'une petite feuille ronde qui reſſemble aſſez à celle de l'ormille à petites feuilles & qui ne valent rien; j'en ai greffé de ceux-ci pendant 3 & 4 ans conſécutivement ſur le même ſujet ſans ſuccès; elles ſont ſi ſauvages qu'il n'eſt pas pas poſſible de leur faire prendre l'écuſſon, la bague, ni la greffe en fente; le pivôt en eſt gris ou brun, au lieu que les bonnes eſpèces le produiſent toujours très-jaune comme la carote même.

4°. Si ce petit plant n'eſt pas vigoureux à la fin de cette premiere année, qu'il ne monte pas au moins au-deſſus de 2 pieds de hauteur, il eſt néceſſaire au printems ſuivant de le raſer au ciſeau à un pouce au-deſſus de la terre, à peu près comme on fait le buis, lorſqu'on s'apperçoit que le bourgeon commence à s'enfler & que la ſeve veut ſe mettre en mouvement. On donne enſuite un petit labour ſans foncer la bêche, on le laiſſe faire ce qu'il peut, on ſe contentera de le ſarcler exactement de toutes herbes étrangeres, & lorſque la qualité de la feuille ſe décide, on recommencera à purger derechef ces ſemis pour en retrancher toute mauvaiſe eſpèce de feuilles; le progrès ſera conſidérable, & avec ces attentions on peut s'aſſurer de ſe procurer des ſauvageons qui n'auront pas beſoin d'être affranchis par la greffe.

5°. Si dans le mois de Novembre ſuivant on veut commencer à former une pepiniere, ce doit être avec le choix de la plus forte pourette, on doit laiſſer la plus faible ſe fortifier pendant la 3e. année; je ne conſeillerai jamais de la planter faible, plus le pivôt ſera vigoureux, mieux la pepiniere s'élevera & formera de beaux arbres; mais pour tranſplanter la pourette, ſoit en pepiniere, ſoit en rideaux en forme de charmilles, on doit uſer d'une précaution, c'eſt de ne laiſſer la racine que de la longueur du travers de 4 doigts; c'eſt-à-dire, de retrancher le ſurplus du pivôt, obſervant de ne le pas couper en pied de biche ou en forme de bec de flute, mais diamétralement avec un couteau bien coupant, de ſorte que la coupe ſoit très-ronde, non ovale, pour engager

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

la plante à ne pas pivoter ni pouſſer des racines de fond, mais au contraire afin qu'elles talent entre deux terres, on en doit ſentir la raiſon.

Je n'entrerai point dans le détail des préparations néceſſaires au terrein où l'on veut aſſeoir une pepiniere, il en demande beaucoup, & des attentions dans la culture. M. de Maſſac n'en a vraiſemblablement pas beſoin, d'ailleurs il n'en eſt pas encore là, ce qui eſt très-vrai, ſi le ſemis bien fait produit de meilleures eſpèces de mûriers par les attentions preſcrites, la pepiniere bien conduite y contribue encore, & les plantations qui en réſultent, lorſqu'elles ſeront bien entendues, acheveront de mettre le comble à la ſatisfaction qu'on doit attendre de l'avantage du mûrier.

Au reſte, il n'eſt point étonnant qu'on écuſſonne rarement le mûrier dans le Piémont, l'eſpèce y en eſt généralement bonne & à belles feuilles; la méthode, le climat, le ſol, tout y concourt; ce qui eſt très-vrai, c'eſt que de toutes les graines dont j'ai uſé, de toutes les contrées du monde, celle du Piémont m'a toujours le plus ſatisfait; c'eſt un malheur pour la France d'en être privée depuis que l'exportation en a été expreſſément défendue, ainſi que de la ſemence des vers dont l'eſpèce eſt préférable à toutes les autres, tant pour l'abondance de la récolte, la bonté des cocons, que pour la ſupériorité de la qualité de la ſoie.

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Fevrier dans les* GÉNÉRALITÉS *de Rennes & de Strasbourg, & du 15 Février au 15 Mars dans celles de Rouen & de Toulouſe.*

RENNES.				ROUEN.				STRASBOURG.				TOULOUSE.			
LIEUX des Marchés	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Auray.	24			Andely.	16	18	3	Béfort.	18*	13	9	Aire.			
Breſt.	27*			Arques.	20*	4						Albi.	24		
Hennebon.	23	5		Caudebec.	16	14						Beziers.	30	2	
Lannion.	24			Eu.	16*	4		Colmar.	17	3	9	Carcaſſonne.			
Morlaix.	19	8	2	Evreux.	18	4	4								
Nantes.	22	18	8	Giſors.	17	17	4					Caſtelnaudary	24*	16	3
Pontivy.	19	13	8	Lions.	18	14	4	Haguenau.	14	4		Caſtres.	26	19	
Quimper.	21	12		Magny.	19	13	4					Lavaur.			
Redon.	23	4		Montiviliers	19	8						Limoux.			
RENNES.	20			Neufchatel.	16	15	5	Landau.	13*	12	8				
St. Brieux.	21	9		Pont-de l'Arche.	18	8						Montpellier.			
St. Malo.	20	18	3					Scheleſtat.	16	10		Narbonne.	29	5	9
Treguier.	22	10		Pont-Audemer.	18	18	1					Niſmes.	30*	19	4
Vannes.	21	4	7	Pont-l'Ev.	17	13	6	STRASB.	14	10	8	Pezenas.	30	18	6
Vitré.	14*	9	7	ROUEN.	19	9	2	wiſſembourg.	16			TOULOUSE.			
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	21	14	2	From. le ſep.	18	5	1	From. le ſep.	15	16	5	From. le ſep.	28	2	10
Pain la liv.		2	6	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	1	Pain la liv.		3	1
Avoine le ſ.	7	4	11	Avoine le ſ.	7	17	1	Avoine le ſ.	5	15	1	Avoine le ſ.	9	8	8
Foin le quint.	1	15	4	Foin le q.	1	18	1	Foin le quint.	1	12	1	Foin le q.	2	2	2
Paille le q.	1	3	9	Paille le q.	1	9	9	Paille le q.		19	2	Paille le q.		18	4

PRÉPARATIFS *pour la pêche de la Baleine.*

On compte qu'il y aura cette année 1766 à la pêche de la baleine, dans le Groenland, 135 Vaiſſeaux de Hollande, 21 de Hambourg, 2 d'Altena & 3 de Bremen.

On arme actuellement en Hollande 36 Vaiſſeaux, & 4 à Hambourg pour aller à la pêche de la baleine au détroit de Davis.

DE SUÉDE.

Pêche de Harengs.

On mande de Gottenbourg en Suéde, qu'on y a ſalé 168920 tonnes de harengs dont on a tiré 987 muids d'huile, chaque muid de 60 quartes. On ſçait que les gratifications accordées pour l'encouragement de cette pêche viennent de ceſſer en conſéquence d'une réſolution qui a été priſe par l'État.

Nouvelle Colonie Anglaiſe.

On publie à Londres qu'on embarquera cet été un grand nombre d'Allemans du Palatinat pour les tranſporter ſur les conceſſions de *Michalimachinac* en Amérique, qui appartiennent au Major Roger.

DE PENSACOLA.

Caſſis.

On écrit qu'on a découvert dans la partie occidentale de cette Province la véritable plante de caſſis. On s'eſt aſſuré par des expériences réitérées qu'elle a les mêmes vertus médécinales que le caſſis qui vient de Surinam.

DE LONDRES.

Collection de plantes marines.

Un Particulier Anglais nommé Hughes, très-connu dans les Iſles de Guerneſey & de Jerſey, a fait une collection des différentes plantes marines qu'on peut trouver ſur ces côtes. Il en a un très-grand nombre qui ſont fort curieuſes & bien conſervées. Il en poſſéde entr'autres une ſinguliere. Lorſqu'on la pile, il en ſort une très-belle liqueu couleur de pourpre, que l'eau ni le ſavon ne peuvent altérer. Une once de cette liqueur ſuffit pour teindre un gallon d'eau.

§. II.

PRIX *du quintal de Fer pendant le mois de Fév. dans les Généralités de*

Rouen, depuis 15 juſqu'à 21 ℔; — *Caen*, depuis 17 ℔ 10 ß juſqu'à 25 ℔; — *Alençon*, depuis 16 juſqu'à 20 ℔; — *Tours*, depuis 15 juſqu'à 25 ℔; — *Limoges*, depuis 15 juſqu'à 20 ℔; — *la Rochelle*, 20 ℔.

PRIX *du quintal de Lin pendant le mois de Fév. dernier dans les Généralités de*

Rouen, commun depuis 30 juſqu'à 100 ℔; fin, depuis 60 juſqu'à 125 ℔; — *Caen*, commun, depuis 27 ℔ 10 ß juſqu'à 100 ℔; fin, depuis 40 ℔ juſqu'à 140 ℔; — *Alençon*, commun, depuis 50 juſqu'à 120 ℔; fin, depuis 83 ℔ 6 ß juſqu'à 140 ℔; — *Tours*, commun, depuis 24 juſqu'à 100 ℔; fin, depuis 33 ℔ 6 ß juſqu'à 120 ℔; — *Limoges*, commun, depuis 20 juſqu'à 75 ℔; fin, depuis 30 juſqu'à 90 ℔; — *la Rochelle*, commun, depuis 40 juſqu'à 70 ℔; fin, depuis 75 juſqu'à 100 ℔.

PRIX *du quintal de chanvre pendant le mois de Fév. dans les Généralités de*

Rouen, commun, depuis 34 juſqu'à 60 ℔; fin, depuis 50 juſqu'à 100 ℔; — *Caen*, commun, depuis 27 ℔ 10 ß juſqu'à 60 ℔; fin, depuis 47 juſqu'à 100 ℔; — *Alençon*, commun, depuis 25 juſqu'à 45 ℔; fin, depuis 35 juſqu'à 75 ℔; — *Tours*, commun, depuis 10 juſqu'à 50 ℔; fin, depuis 20 juſqu'à 100 ℔; — *Limoges*, commun, depuis 12 juſqu'à 20 ℔; fin, depuis 25 juſqu'à 30 ℔; — la *Rochelle*, commun, depuis 25 juſqu'à 50 ℔; fin, depuis 50 juſqu'à 90 ℔.

PRIX *du quintal de Laine pendant le mois de Fév. dans les Généralités de*

Rouen, brute, depuis 106 ℔ 13 ß juſqu'à 130 ℔; filée, depuis 180 juſqu'à 200 ℔; — *Caen*, brute, depuis 75 juſqu'à 190 ℔; filée, depuis 160 juſqu'à 365 ℔; — *Alen-*

son, brute, depuis 60 juſqu'à 150 ℔; filée, depuis 150 juſqu'à 450; — *Tours*, brute, depuis 75 juſqu'à 225 ℔; filée depuis 150 juſqu'à 800 ℔; — *Limoges*, brute, depuis 45 juſqu'à 85 ℔; filée, depuis 90 juſqu'à 150 ℔; — *la Rochelle*, brute, depuis 90 juſqu'à 100 ℔; filée, depuis 150 juſqu'à 190 ℔.

PRIX *du quintal de Soie pendant le mois de Fév. dans les Généralites de*

Caen, apprêtée, 2700 ℔; — *Tours*, brute, depuis 2500 juſqu'à 2800; apprêtée, depuis 3800 juſqu'à 3900 ℔.

COMMERCE.

§. I.

EXTRAIT *d'une lettre de Sierra-Leona en Afrique, du 26 Août 1765.*

LEs naturels du pays de Sooſas & de la côte de Sierra-Leona, ſe ſont rendus maîtres de tout le commerce, & ils ont acquis une connaiſſance ſi exacte du prix de chaque marchandiſe de l'Europe, qu'il eſt impoſſible de faire aucun bénéfice en traitant avec eux.

Nous voyons ici avec un vrai chagrin que le ſucre brun ou *muſcovado*, eſt à un très-haut prix, & qu'on a prohibé l'exportation des ſucres rafinés dans la Baltique, & vraiſemblablement dans les autres marchés étrangers où on avait coutume d'en porter. C'eſt une nouveauté qui doit allarmer en général toute la nation & en particulier ceux qui ont des rafineries. Il eſt même à craindre que les ſuites de cet arrangement ne retombent ſur les Colonies à ſucre de la Grande-Bretagne; car lorſqu'une branche de commerce eſt une fois perdue, il eſt bien difficile, pour ne pas dire impoſſible de la recouvrer.

DE RUSSIE.

Commerce & Navigation.

Des lettres de Peterſbourg en date du 3 de Février, nous apprennent que l'Impératrice de Ruſſie vient de créer une nouvelle commiſſion qui ſera chargée de l'examen du commerce & de la navigation de ſes États; cette Princeſſe a réſolu, dit-on, de convenir d'un nouveau tarif avec toutes les Puiſſances de l'Europe, & de lever les difficultés qui génaient ſon commerce avec l'Étranger.

DE LONDRES.

Convention avec la Suéde.

On aſſure que la navigation des Vaiſſeaux Anglais dans la mer Baltique, eſt la matiere d'un des articles du traité qui a été derniérement conclu entre la Cour de Londres & celle de Suéde. Il ſera d'un grand avantage pour les deux Nations.

Selles, Harnois & Etoffes, &c. pour l'Etrang.

On fait actuellement à Londres une grande quantité de ſelles & de harnois pour l'uſage de la ſuite du Roi de Pologne; ils ſeront embarqués ſur le premier Vaiſſeau qui fera voile pour Dantzick, ainſi que pluſieurs domeſtiques, une meute de chiens & différens autres articles.

Les Ouvriers en ſoie & les Teinturiers ont eu beaucoup d'occupations depuis quelque temps à cauſe de la grande quantité d'étoffes tant écarlate que couleur d'orange qui ont été demandées pour la fête de l'inſtallation du Stathouder des Provinces-Unies, ce qui prouve que les Hollandais préferent les manufactures Anglaiſes aux leurs propres.

DE BRISTOL & DE LIVERPOOL.

Entrée & ſortie de Navires en 1765.

BRISTOL.			LIVERPOOL.		
Entrés.		*Sortis.*	*Entrés.*		*Sortis.*
384	Anglais	319	738	Anglais	795
74	Étrang.	44	65	Étrang.	70
458		363	803		865

On a enregiſtré au commencement de Mars, dans le Port de la premiere de ces

deux Villes, pour environ 25000 ℔ sterl. de marchandises destinées pour l'Amérique & pour les Indes.

Corsaires de Tripoli.

Il paraît certain que la Régence de Tripoli de Barbarie a rompu le traité de paix qu'elle avait conclu avec la République de Venise. Un Armateur de Tripoli s'est déjà emparé au commencement de Février, à l'entrée de l'Archipel, de 3 bâtimens Vénitiens. L'un venait de Livourne & de Messine avec une riche cargaison; les deux autres étaient des Caravaneurs fretés par des Marchands Turcs & Grecs. On assure que plusieurs autres Corsaires de la même Régence sont répandus dans les mers du Levant pour intercepter tous les bâtimens Vénitiens qu'ils pourront rencontrer.

De Minorque.

Commerce & industrie des Habitans.

Suivant les dernieres lettres de cette Isle, les Habitans font tous les jours de grands progrès dans l'Agriculture & le commerce, & particuliérement dans leur entreprise de saler le thon qui abonde sur leurs côtes: ils plantent beaucoup de saffran, de coton & de tabac, & ils exportent de grandes quantités de sel, de marbres, de cire, de miel & d'olives. Toutes ces branches de commerce ont été portées à une grande perfection, par l'encouragement que leur a donné le Gouverneur Towsend.

D'Amsterdam, *le* 20 *Mars* 1766.

Cours du Change.

Londres, 34 8 ½; — d°. à 2 us. 34 6; — Paris, 55 3 16^e. à ⅛; — d°. à 2 us. 54 11 16^e. — Bordeaux 54 13 16^e. — Bilbao, 96 ½; — Madrid, 97; — Cadix, 95 ½ à 5 8^e. — Seville, 95; — Lisbonne, 45 5 8^e. — agiot de la banque, 4 ¼ à 7 8^e. p %.

De Marseille, *le* 21 *Mars* 1766.

Départ *de Navires.*

Il est sorti de ce Port du 10 au 17 Mars 1766, 41 bâtimens Français & 39 Étrangers allant à Agde, en Amérique, en Angleterre, à Antibes, à Arles, à Bandol, à Barcelonne, à Bormes, à Cadix, à Caillerie, à Cannes, à Cette, à la Ciotat, à la Côte, en Espagne, à Gênes, à Hyeres, aux Isles Françaises, à Iviça, à Livourne, à Luan, à Malthe, à Martigues à Monaco, à Naples, à Nice, à S^t. Malo, à Smyrne & à Toulon.

Arrivée *de Navires.*

Il est entré dans le même Port & dans le même espace de temps 41 bâtimens Français & 17 Étrangers venant d'Agde, d'Alicante, d'Arles, de Cannes, de Carthagene, de Cossa, de la Côte, d'Escuillette, de Fréjus, de Gênes, de l'Isle Rousse, de la Ciotat, de Livourne, de Luan, de Mahon, de Majorque, de Malthe, de Martigues, de la Martinique, de Nice, d'Oneille, de Pietra Negra, du Port-au-Prince, de S^t. Nazaire, de S^t. Reme, de S^t. Valery, de Salonique, de San Lucar, de Savone, de Smyrne, de Tortose & de Toulon, la plus grande partie chargés d'huile & de bled.

De la Rochelle, *le* 22 *Mars* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Il est entré dans ce Port le 21 de Mars 1766, le Navire le *St. Jean-Baptiste*, Capitaine *Marchand*, venant de S^t. Marc. On a sçu par ce bâtiment que des Navires le S^t. *André*, Capitaine *Coindet*, le *Ferme*, Capitaine *Constant*, & l'*Aimable Marie*, Capitaine *Levasseur*, sortis antérieurement du Port de la Rochelle pour aller à S^t. Domingue, les deux premiers sont arrivés à leur destination; le troisiéme, sçavoir, l'*Aimable Marie*, a fait naufrage sur le moule S^t. Nicolas. On en a sauvé l'équipage & une partie de la cargaison.

Prix de quelques denrées.

Il n'y a point de variation dans le prix des denrées de l'Amérique, mais l'eau-de-vie de Cognac est remontée à 105 ℔; — celle de la Rochelle & d'Oleron vaut 92 ℔; celle de Ré, 100 ℔; — le froment, de 190 à 197 ℔; — l'orge, de 123 à 126; — l'avoine, de 75 à 78 ℔; le seigle, de 150 à 153 ℔.

DU HAVRE, *le* 28 *Mars* 1766.

TEMPESTE.

Le 26 & le 27 Mars, on a eſſuyé une violente tempête de la partie du Sud Oueſt au Nord Oueſt, qui a cauſé aux environs de Fecamp la perte d'un Navire Danois chargé de planches & poutrelles qu'il portait à Plymouth, & on craint d'apprendre qu'il eſt arrivé pluſieurs autres naufrages.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré au Port du Havre du 23 au 25 Mars 1766, 3 Navires, ſçavoir, l'*Amitié*, Capitaine *Georges Service*, de Glaſcouw en Écoſſe, venant de ce même endroit chargé de tabac, & de relâche en ce Port pour la manufacture de Dieppe; la *Gotton*, Capitaine *Hute Heuſon*, de Neufchâtel, venant de ce même endroit avec du charbon de terre; & la *Rencontre*, Capitaine *Louis Lainé*, du Havre, venant de la Martinique, d'où il était parti le 10 Février dernier, chargé de 84 bariques de ſucre, de 37 bariques, 7 tierçons, 131 quarts, 47 ſacs de café; 2 bariques, 4 tierçons, 5 quarts, 35 ſacs de cacao; 24 balles de coton, du ſavon, des citrons, du cacao en pâte & du ſyrop.

CHANGES.

M. 1766.	*Lundi* 31.	*M.* 1er. *A.*	*Mer.* 2.
Amſterdam.	. . . .	. . . .	55 5 8e.
Londres. .	. . . .	. . . .	31 $\frac{1}{8}$ . .
Hambourg.	. . . .	. . . .	173 $\frac{3}{4}$. . .
Madrid. .	FESTE.	FESTE.	15 4 . .
Cadix. . .	. . . .	. . . .	15 2 6 .
Livourne. .	. . . .	. . . .	96 $\frac{1}{4}$ . .
Lyon, P. .	. . . .	. . . .	. . . .

§. II.

SUITE *des queſtions inſerées dans la Gazette* N°. 26, *p.* 211, *Col.* 1ere.

Un Navire Anglais faiſant naufrage ſur les côtes de France, le fret doit-il être payé au Capitaine? Les loix d'Angleterre n'en adjugeant point en pareille circonſtance, principalement le Navire étant perdu.

Les propriétaires des marchandiſes & le Capitaine étant Anglais dans le cas de conteſtations pour le fret, ne devraient-ils pas être renvoyés devant les Juges de leur Royaume pour être réglés ſelon les coutumes de leur pays?

Un Navire Français faiſant naufrage ſur les côtes de l'Angleterre, les propriétaires des marchandiſes étant Français, peuvent-ils ſe diſpenſer d'acquitter au Capitaine le fret des marchandiſes ſauvées en proportion du voyage avancé en ſe prévalant des loix de l'Angleterre?

DES BANQUEROUTES. (a)

La néceſſité de la bonne foi dans les conventions, & la ſureté du commerce obligent le Legiſlateur à fournir aux créanciers des moyens de ſe faire payer de leurs débiteurs. Mais il eſt néceſſaire de diſtinguer le Banqueroutier frauduleux de celui qui eſt de bonne foi. On doit punir le premier de la peine qu'on décernerait contre les faux monnoyeurs, parce que falſifier un morceau de métal monnoyé qui eſt un gage des *obligations* des citoyens entr'eux, n'eſt pas un crime plus grand que de falſifier une *obligation* elle-même. Mais le Banqueroutier qui peut prouver avec évidence que l'infidélité de ſes propres débiteurs, ou leurs pertes, ou des malheurs inévitables à la prudence humaine, l'ont dépouillé de ſes biens, ne doit pas être traité avec la même rigueur. Sur quel motif barbare le jettera-t-on dans une priſon? Pourquoi le privera-t'on de la liberté, le ſeul bien qui lui reſte? Pourquoi lui fera-t-on ſubir les peines des coupables & le forcera-t-on à ſe repentir de ſa probité? Ce n'eſt pas par ſa faute qu'il a violé les loix qui preſcrivent la fidélité dans les conventions. . . . . ,

Qu'on regarde ſi l'on veut ſa dette comme inextinguible juſqu'au parfait payement, qu'on lui refuſe le droit de ſe ſouſtraire ſans le conſentement des intéreſſés, à l'obligation qu'il a contractée, & la liberté de por-

(a) *Ce morceau eſt tiré d'un livre intitulé* Traité des delits & des peines, *traduit de l'Italien.*

ter ſon induſtrie dans un autre Pays ; qu'on le contraigne d'employer ſon travail & ſes talens à ſe remettre en état de ſatisfaire ceux à qui il doit ; mais on ne pourra jamais juſtifier par aucune raiſon ſolide une loi qui le privera de ſa liberté ſans utilité pour ſes créanciers. On dira que la priſon ſera un moyen de faire revéler au Banqueroutier les friponneries qu'il a faites dans une faillite prétendue forcée. Mais cette prétendue utilité de la peine de la priſon, n'aura preſque jamais lieu, ſi l'on ſuppoſe qu'on a fait comme on le doit, un examen rigoureux de la conduite & des affaires de l'accuſé.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

FINANCES.

§. I.

De Varsovie.

Réglement ſur les Monnoies.

LA commiſſion du tréſor royal de la Couronne, a fait publier une Ordonnance en date du 24 de Février, ſuivant laquelle à commencer du 1^er^. de Septembre prochain, toutes les eſpèces monnoyées qui circulent encore, ceſſeront d'avoir cours, à l'exception des anciennes *tymphes* & les *ſchoſtakes* de caſimir. Par cette même Ordonnance la valeur des ducats eſt fixée à 16 florins de Pologne.

D'Amsterdam, *le 20 Mars 1766.*

Effets publics.

Actions de la Comp. Hol. des Indes Or. 584 ; — d°. de la Comp. Hol. des Indes Oc. 50 ; — d°. de la Banque d'Ang. 137 ; — d°. de la Comp. Ang. des Indes Or. 163 ¾ ; — d°. de la Comp. de la M. du S. 104 — ann. à 4 p °/°, 1760, 103 ¾ ; — conſolidées à 3 p °/°, 89 ¾.

De Lisbonne.

Impôt ſur les velours de Gênes.

On mande de cette Ville qu'on y établira inceſſam^t un impôt additionel ſur les velours de Gênes, en conſéquence de certains réglemens que la Cour d'Angleterre ſtipule actuellement & qu'elle eſpere obtenir en faveur de ſes manufactures.

Extrait des Papiers Anglais.

Sur la révocation de l'acte du Timbre.

Tout ce qui pouvait conſtater l'abrogation de l'acte du timbre, eſt entiérement terminé, le Roi s'étant rendu le 18 Mars à la Chambre des Pairs, donna ſon conſentement royal au bill qui le révoque entiérement en Amérique, & à celui qui aſſure la dépendance des Colonies Anglaiſes de cette partie du monde à l'égard de la Couronne & du Parlement de la Grande-Bretagne. La joie publique s'eſt manifeſtée ce jour là par le ſon des cloches, & le ſoir pluſieurs maiſons ont été illuminées. La plupart des Anglais regardent cette révocation comme l'unique moyen d'appaiſer les troubles qui s'étaient élevés à ce ſujet dans les Colonies ; d'autres penſent au contraire que cette condeſcendance des Miniſtres & du Parlement pour les Colonies, ſera la ſource de plus grands malheurs pour la Métropole. Nous avons déjà publié (*a*) un écrit dans lequel un Anglais déſaprouve ouvertement la révocation de l'acte du papier timbré. En voici un nouveau ſur le même ſujet, mais préſenté d'une façon différente. Ce ne ſera pas ſans doute le dernier, & tant que ces morceaux plairont au Lecteur, nous nous ferons un devoir de les lui communiquer.

La révocation de l'acte du contrôle en Amérique, n'eſt tout au plus qu'un palliatif qui ne détruit point le mal dans ſon principe, & qui n'empêchera pas qu'il ne porte un coup mortel à l'autorité de la Métropole, & même avant peu d'années. Les Américains travaillent actuellement avec une diligence incroyable à élever chez eux toutes ſortes de manufactures. Qui oſera ſoutenir que la révocation de cet acte mettra des obſtacles au progrès de ces établiſſemens. N'eſt-il pas probable au con-

(a) *V. la Gazette* N°. 25.

traire que les Américains verront toujours avec un œil jaloux le droit que nous nous ſommes arrogés de les taxer ? Ce droit ne ſera-t-il pas un aiguillon qui les pouſſera ſans ceſſe à l'exécution de leur plan d'indépendance ? Je ſuis ſûr qu'avant dix ans notre commerce avec eux retombera dans la décadence où il eſt actuellement. Après nous être ruinés pour défendre & enrichir l'Amérique, nous nous trouverons dépouillés du droit d'exiger un ſeul ſhelling de nos Colonies. Il eût été ſans contredit beaucoup plus avantageux de ne pas agiter la queſtion de droit. Mais M. P. l'a voulu & nos Miniſtres n'ont pas eu aſſez de courage pour s'y oppoſer. Ils auraient dû convoquer le Parlement au commencement d'Octobre dernier, & c'eſt le parti qu'il fallait prendre auſſitôt qu'on eut reçu les premieres nouvelles des troubles de l'Amérique. On devait alors conſulter ce conſeil général de la Nation, & d'après ſon avis, révoquer ou confirmer l'acte. Mais on a négligé les intérêts les plus chers de l'Angleterre & de l'Amérique. Cet état d'inaction a duré juſqu'à ce que la ruine univerſelle de l'État ait enfin réveillé les eſprits. Dès qu'il a fallu ſe décider, & qu'on y a été abſolument forcé, ſoit par les clameurs de nos Marchands, ſoit par la mauvaiſe conduite des Américains, que la timidité du Gouvernement a encore encouragés, on n'a fait qu'à demi & avec répugnance ce qu'on aurait dû s'empreſſer de faire il y a 4 mois avec une généreuſe & noble réſolution ; & pour comble de malheur, s'il eſt vrai que nous en ayons encore à redouter, on ne ſçaura ni où, ni comment lever en Angleterre l'argent que les Colonies ont refuſé de payer.

§. II.

Charges a vendre.

Charge de Sécretaire du Roi, Audiencier, près de la Chancellerie du Parlement de Pau à vendre. S'adreſſer à Lyon à M. Morin, ancien Maréchal des logis du Roi, à l'Hôtel de Ville.

Autre.

Office de Conſeiller du Roi, & ſon Procureur aux Gabelles du Lyonnais, & Département de Lyon, à vendre ; les gages ſont de 1200 ℔, un minot de franc-ſalé ; le caſuel fixe eſt de 150 ℔. Cet Office donne l'exemption de tailles, l'exemption du droit de franc-fief, ſubſides, tutelle, guet & garde, logement de gens de guerre & de toutes autres charges publiques. S'adreſſer à Lyon chez M. Guyot Notaire, rue de Flandres.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Avril.
Hebert,	9e.	J.	8
Marſollier,	14e.	L.	8
Bonnet fils,	20e.	M.	8
Maigret,	21e.	J.	8
Radix,	33e.	G.	8
De Fays,	42e.	J.	8
Philippe,	52e.	G.	8
Filleul,	60e.	H.	8
Bouron,	62e.	J.	8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars. 1766.	*Lundi* 31.	*Mardi* 1er. *Av.*	*Mercredi* 2.
Ac. des Indes.	. . . . .	. . . . .	1307 ½ . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	405 . . . .
Prom. à 5 p ⅌.	. . . . .	. . . . .	16 . . . .
Prom. à 4 p ⅌.	. . . . .	. . . . .	37 ½ . . . .
Ac. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	980. 75. 77 ½ 80
L. de la 3e. L.	. . . . .	. . . . .	23 ½ . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	FESTE.	FESTE.	. . . . .
Coup. d'an.	. . . . .	. . . . .	83 ½ . . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	. . . . .	19 ½ . . .
Emp. de 30 mil.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	. . . . .	. . . . .	33 ½ 10m 36 .
Epoques. . .	. . . . .	. . . . .	10c. 25 . . .
Réc. Nouette. .	. . . . .	. . . . .	28. 27 ½ 27 .
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p⅌ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 176

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont St. Michel, 176

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 25 Novembre.

AGRICULTURE.

SUITE *des Obſervations d'un Laboureur Armoricain, ſur le nouvel engrais dont M. de Corec fait uſage.*

M. de Corec emploie la vaſe de Toul-en-Hery à meſure qu'il la tire de la mer; mais ne ſerait-elle pas d'une qualité particuliere, & différente de celle des autres vaſes?

La vaſe de Toul-en-Hery eſt un mélange de limon & de ſable qui ſe ſont incorporés par le concours de l'eau douce & de l'eau ſalée; la nature en a fait une maſſe que le temps a preſque *terrifié*, & probablement corrigé; ainſi ces vaſes ſemblent confondre à préſent deux parties, qui étaient originairement diſtinctes, l'une terreuſe & l'autre ſablonneuſe. La partie ſablonneuſe, ſi l'on conſulte le local, doit être compoſée de deux ſortes de ſable, l'un de rocher ou de pierres, & l'autre de coquilles. Ce dernier eſt le ſeul qui peut fertiliſer la terre à cauſe des parties ſalines qu'il contient.

D'après toutes ces obſervations ſur les vaſes, dont ſe ſert M. de Corec, il ſemble qu'elles peuvent convenir au ſol léger & ſablonneux, parce qu'elles ont une partie lourde & terreuſe; au ſol lourd & comprimé, parce qu'elles ont une partie légere, ſablonneuſe & diſſolvante; enfin au ſol mixte, parce que ces vaſes ſont par elles-mêmes une mixtion.

Elles n'ont cependant pas cette ſupériorité que M. de Corec leur donne; & ſi l'on veut être de bonne foi, on conviendra que la Manche fournit d'autres engrais plus ſûrs & moins diſpendieux. Tel eſt le gouemon ou algue marine, tel eſt le ſable marin quand on ſçait en faire le choix.

M. de Corec importe pour chaque arpent juſqu'à 60 ou 80 tombereaux de vaſe; mais tout le monde n'eſt pas en état de faire cette dépenſe, & il faut même être très-proche voiſin du lieu pour y ſonger. Au contraire, trois charretées de gouemon ſec, ou ſix de verd, ſuffiſent pour un arpent. Il eſt vrai que cet engrais n'eſt pas de longue durée.

Le ſable marin lui eſt préférable, puiſque ſa vertu peut ſubſiſter pendant 12 ou 15 ans. Il ne ſerait cependant pas naturel de s'imaginer qu'un champ une ſeule fois ſablé produiſit douze ou quinze récoltes conſécutives, ſans autre ſecours; l'engrais primordial demande néceſſairement d'être entretenu par des engrais intermédiaires. On peut dire ſeulement avec vraiſemblance, que la terre ayant plus de vigueur pendant cet eſpace de temps, rapporte plus de grains, quand elle eſt enſemencée, & moins de mauvaiſes herbes lorſqu'elle reſte en jacheres.

Le trefle & le triolet pouſſent naturellement en Baſſe-Bretagne dans une terre enſablée, & ne laiſſent preſque point de place aux autres herbes d'une qualité inférieure ou nuiſible. Ce pâturage eſt d'autant plus précieux, que s'imprégnant du ſel qui eſt dans le ſable, il devient pour les trou-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

peaux une nourriture plus ſaine & plus agréable que les herbes qu'ils trouvent dans les terres qu'on a fumées. On a vu plus d'une fois les beſtiaux en faire la différence ; & préférer les unes aux autres.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Octobre dans les GE'NE'RALITE'S *de*

LILLE.				VALENCIENNES.				ALENÇON.				TOURS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d		l.	ſ.	d.
Aire.	16	4		Aveſnes.	17	5		ALENÇON.	20	11	5	Amboiſe.	23*	19	7
Arras.	17	9		Bavey.	15	15		Argentan.	20	5		Angers.	20	14	8
Bailleul.	21	17	6	Cambray.	12*			Bernay.	18	12		Beaugé.	19	4	
Bapaume.	15*	3	1	Condé.	18	4		Conches.	23*	15		Chât. du-Loir	17	3	
Bergues.	21	5	4	Givet.				Domfront.	15*	11	8	Château-G.	16*	19	9
Bethune.	18	2	5	Landrecy.	15	7	6	Falaiſe.	18	14		Chinon.	19	8	8
Caſſel.				Mariembourg.	18			Lizieux.	23	4		Lafleche.	18	6	5
Douay.	18	3	3	Maubeuge.	15	17	7	Mortagne.	20	6	1	Laval.	21	4	
Dunkerque.	26*			Philippeville.	17	12		Verneuil.	19			LeMans.			
Gravelines.	20	6	1	Queſnoy.	14	1	3					Loches.	21		
Heſdin.	17	1	4	St. Amand.	18	8	9					Loudun.	20	6	2
LILLE.	20	1	4	VALENCIENNES.	18*	15						Mayenne.	19	19	11
S. Omer.	19	19	4									Montreuil-B.			
S. Pol.	13	4										Richelieu.			
S. Venant.	20	4										Saumur.	20	16	
												TOURS.	23	5	4
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	17	3	From. le ſep.	16	11	5	From. le ſep.	20	1	3	From. le ſep.	20	3	8
Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	6	Pain la liv.		2	5
Avoine le ſ.	4	16	3	Avoine le ſ.	4	5	8	Avoine le ſ.	5	11	5	Avoine le ſ.	6	10	11
Foin le q.	1	9	10	Foin le quint.	1	5	5	Foin le q.	1	18	10	Foin le quint.	1	11	9
Paille le q.	1	1	4	Paille le q.		16	3	Paille le q.	1	1	6	Paille le q.		19	10

ANNONCES DE LIVRES.

Œuvres de loiſir. Par M. Jean-Frideric Krigger, Commiſſaire au Bureau des Manufactures, Membre de l'Académie royale de Stockholm, t. III. à Stockholm, chez Salvius 1766, in-8°.

Il ſerait à deſirer que chacun employât ſes momens de loiſir auſſi utilement que M. Krigger. Les deux premiers volumes de l'ouvrage que nous annonçons, & qui eſt écrit en langue Suédoiſe, parurent en 1761 & 1763. Ils renferment, ainſi que le troiſiéme des Mémoires ſur différens ſujets, qui n'ont ſouvent aucune relation les uns avec les autres. Nous ne nous arrêterons qu'à un article qui regarde les objets que nous traitons. C'eſt une réponſe de l'Auteur à la queſtion ſuivante, propoſée en 1764, par la Société économique de Berne. *Quelles ſont les loix les plus propres à l'encouragement de l'agriculture & de la population qui en dépend ?*

M. Krigger s'explique à peu près dans ces termes. » La plupart de ceux qui ont » écrit ſur cette matiere, ont adopté les » maximes des Romains & des Anglais ; » ils les ont même priſes pour regle d'ad-

» miniſtration ; mais en les appliquant à » leur pays, ils ont commis une grande » faute. Le vrai principe ſolide, le ſeul » qui puiſſe convenir à tous les états, ſe » réduit à mettre le Cultivateur à portée » de gagner ſa vie commodément & hon- » nêtement. Pour remplir ces deux objets, » il faut que le Cultivateur & ſes enfans » ſoient affranchis de toute eſpece de ſer- » vitude ; l'eſclavage fut toujours funeſte » aux progrès de l'agriculture, & à l'ac- » croiſſement de la population.

» Le Cultivateur doit diſpoſer de ſon » temps à ſon gré, régler ſon économie, » faire valoir ſon travail ; il ne doit être » ni gêné ni troublé par aucune loi qui lui » preſcrive des bornes ou des meſures par- » ticulieres dans le détail de ſes travaux. » Il faut qu'il ait la liberté de penſer tout » haut, de publier ſes idées, de commu- » niquer ſes projets ſans crainte, ſans mé- » nagement, & qu'il jouiſſe ſur-tout de la » poſſeſſion entiere & aſſurée du terrein » qu'il cultive ; ſans cela, tout encourage- » ment pour les mariages, pour les dé- » frichemens de terreins, devient inutile. » Il eſt indiſpenſable de ſe conformer avec » exactitude aux réglemens établis pour le » partage des champs ; c'eſt le ſeul moyen » d'éviter les querelles, les procès qui » naîtraient néceſſairement de la confuſion » des territoires.

» On doit favoriſer & ſoutenir à un taux » avantageux le débit du bled & des au- » tres productions de la campagne ; ce » qui peut s'effectuer aiſément par le tranſ- » port de ces denrées dans les Villes com- » merçantes voiſines, par une communi- » cation facile dans l'intérieur du pays, » par un prix fixe ſur le bled & par un » commerce libre. Il faut maintenir l'ordre » dans toutes les parties économiques, » de maniere que les Habitans ſubſiſtent » abſolument les uns par les autres.

La néceſſité de prévenir l'excès de l'abondance des eſpeces qui circulent dans le commerce, termine les notions que donne M. Krigger ſur les moyens de faire proſpérer l'agriculture & d'augmenter la population. Il prouve qu'au lieu d'opérer un effet ſi deſirable, la trop grande quantité d'argent monnoyé a toujours produit l'accroiſſement & prolongé la durée du luxe au dedans & au dehors, & que par-là le goût général de la Nation pour la dépenſe faſtueuſe ſe perpétue ; les beſoins des particuliers ſe multiplient, le prix de toutes les marchandiſes monte dans les Villes à un taux ruineux, qu'enfin, le Cultivateur opprimé, tombe dans l'aviliſſement & l'opprobre.

Anleitung fur die land leute, *&c.* c'eſt à-dire, *Inſtruction pour les gens de la campagne au ſujet de l'extirpation des racines des arbres, & de la plantation des forêts.* Par M. Uſteri. A Zurich, chez Heidigger & Compagnie.

L'Auteur conſeille d'extirper avec ſoin toutes les racines d'un arbre qu'on aura arraché ; il parle enſuite de l'expoſition des forêts, objet, dit-il, qui mérite toute l'attention des Cultivateurs ; il donne enfin des préceptes pour ramaſſer les graines des arbres lorſqu'elles ſont dans leur maturité, & rapporte l'exemple de feu M. Wautenſée, qui avait planté avec ſuccès une forêt de ſapin.

Entwurf, *&c.* c'eſt-à-dire, *Projet pour procurer en très-peu de temps à la Ville de Zurich une quantité ſuffiſante de bois.* Par M. Meyer de Knonau. A Zurich, chez Heidigger 1766.

Une eſpece de peuplier que les Allemans connaiſſent ſous le nom de *peuplier noir*, eſt l'arbre que l'Auteur propoſe à cauſe de la facilité avec laquelle il s'éleve. Les terreins lui ſont indifférens, & on peut en planter 300 par journée de terre. M. Meyer termine ſon Traité par un calcul au moyen duquel il fait voir que la Ville de Zurich, pourrait retirer au bout de 13 ans, de quelques endroits voiſins, marécageux & deſerts, 8743 cordes de bons bois, 174700 fagots. Ce que l'Auteur propoſe pour la Ville de Zurich, peut être très-avantageux à d'autres Villes.

A V I S.

On annonce de nouveau qu'à une lieue au-deſſus de Bergerac en Perigord, il y a une carriere de pierres de pezot, où il ſe tire des meules de moulins d'une ſeule piece, de deux, de quatre ou de pluſieurs, qui ſont propres à moudre toutes ſortes de grains, principalement celui qu'on deſtine à faire le minot ; ces meules ont la propriété